

STOPPONS LA FLAVESCENCE DORÉE EN BOURGOGNE !

Bulletin d'informations sur la Flavescence Dorée en Bourgogne édité par la Commission Régionale Flavescence Dorée

Mai 2013 - N° 1

La Flavescence Dorée est une grave menace pour le vignoble !

Du particulier à l'exploitant en passant par les collectivités, **tout détenteur de pieds de vigne est concerné !!!!**



Dès cette année, seule une mise en oeuvre **COLLECTIVE** des mesures de lutte pourra contenir la propagation de la Flavescence Dorée en Bourgogne !!!!

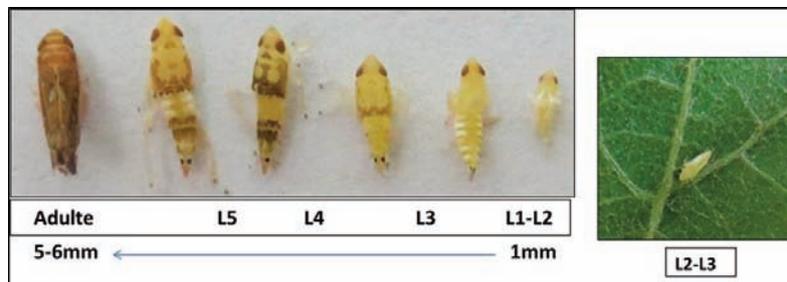


CE QUE L'ON SAIT.....

La Flavescence Dorée (FD), maladie réglementée, est une **jaunisse** de la vigne particulièrement **contagieuse et incurable**. Elle est causée par un phytoplasme : micro-organisme, qui circule dans la sève. La maladie se caractérise par une **décoloration des feuilles** et un **non-aoûtement des bois**. Présente dans la plupart des régions viticoles du Sud de l'Europe, elle occasionne de **fortes pertes de récolte** et peut **compromettre la pérennité des vignobles**.

Elle est transmise par un **insecte vecteur**, la cicadelle *Scaphoideus titanus* ou **cicadelle de la Flavescence Dorée**. Cet insecte présente une génération par an avec 5 stades larvaires (L1 à L5) précédant les adultes ailés. Il acquiert et transmet le phytoplasme de la FD lors de sa prise alimentaire (piqûre). Les **symptômes s'extériorisent au plus tôt un an après la contamination du pied** par une cicadelle de la Flavescence Dorée porteuse du phytoplasme.

Il ne faut en aucun cas négliger l'impact de ces contaminations par le vecteur, d'où la nécessité de lutter collectivement contre cette cicadelle !

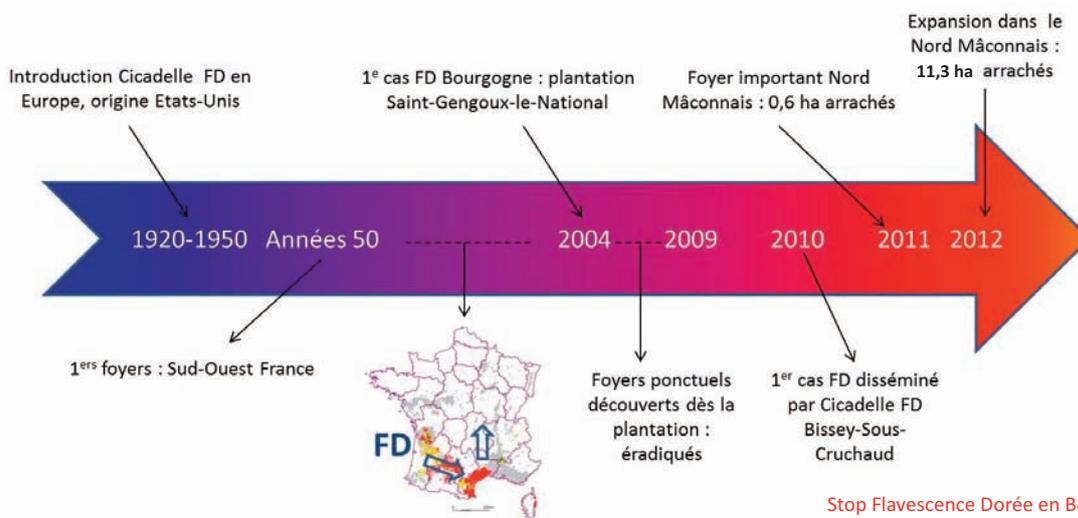


Cette maladie a un caractère hautement épidémique :

- l'insecte vecteur vit et se nourrit sur la **vigne uniquement**,
- les larves et adultes peuvent être infectieux **pendant plus de 2 mois**,
- l'insecte se déplace **facilement de cep en cep** voire sur des distances plus longues par le transport de cicadelles par le matériel viticole: les larves en sautant et les adultes en volant.

La transmission de la FD peut également se faire par l'introduction de **plants contaminés dans un vignoble**.

LA FLAVESCENCE DORÉE EN BOURGOGNE



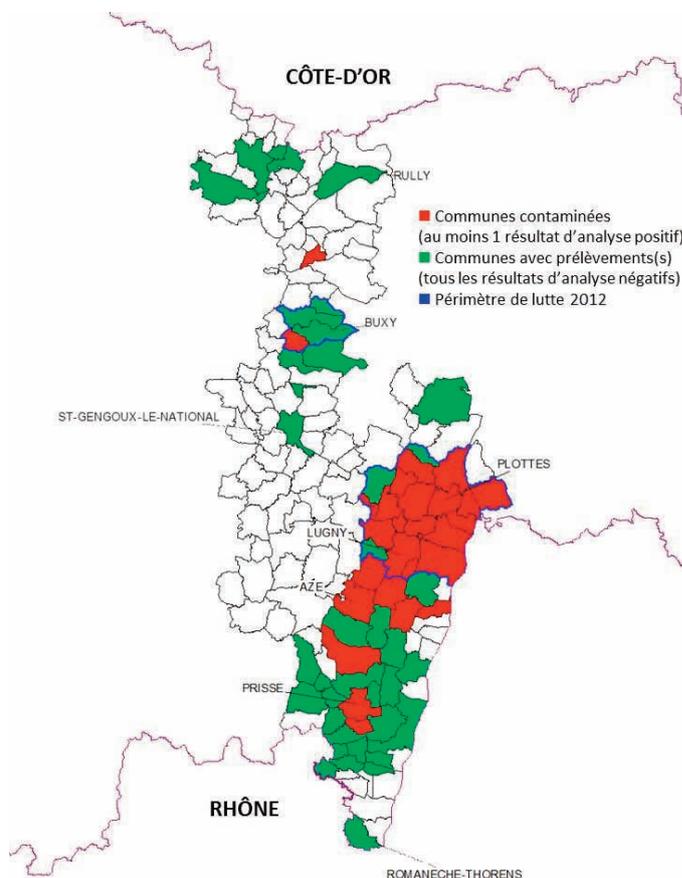
SITUATION 2012

- **Très forte progression** de la Flavescence Dorée sur le périmètre de lutte obligatoire en 2012 : 16 communes sur 19 contaminées et 11,3 ha arrachés.
- Mise en évidence de la Flavescence Dorée dans 8 communes du Mâconnais hors du périmètre de lutte 2012.
- 2 communes contaminées en Côte Chalonnaise.

Côte-d'Or : 66 prélèvements négatifs pour la Flavescence Dorée

Yonne : 2 prélèvements négatifs pour la Flavescence Dorée.

Ces résultats montrent bien la forte capacité de propagation de la maladie d'une année sur l'autre en termes de surface : jusqu'à 10 fois.



DISPOSITIF REGIONAL DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE

⇒ **Surveillance de tous les pieds de vigne** afin de repérer ceux qui présentent des **symptômes de jaunisses** avant la chute des feuilles en vue de leur **arrachage**.

Pour prévenir la Flavescence Dorée et enrayer sa propagation dans les zones où elle est présente,

le marquage avant la chute des feuilles et l'arrachage pendant l'hiver des **pieds symptomatiques** doivent être **intégrés dans l'itinéraire technique** de conduite de la vigne !!!

⇒ **Utilisation de plants Traités à l'Eau Chaude (TEC)** pour écarter le risque d'introduction de la maladie par des plants contaminés. **Cette mesure est déjà une obligation des cahiers des charges des appellations en Bourgogne.**

⇒ **Maîtrise de la population du vecteur** (cicadelle de la FD) avec une déclinaison selon le département.

71	21*	89
3 traitements insecticides obligatoires pour enrayer la propagation de la FD.	1 traitement insecticide obligatoire pour diminuer le niveau de population qui est élevé.	Etat des lieux de la présence du vecteur sur le vignoble

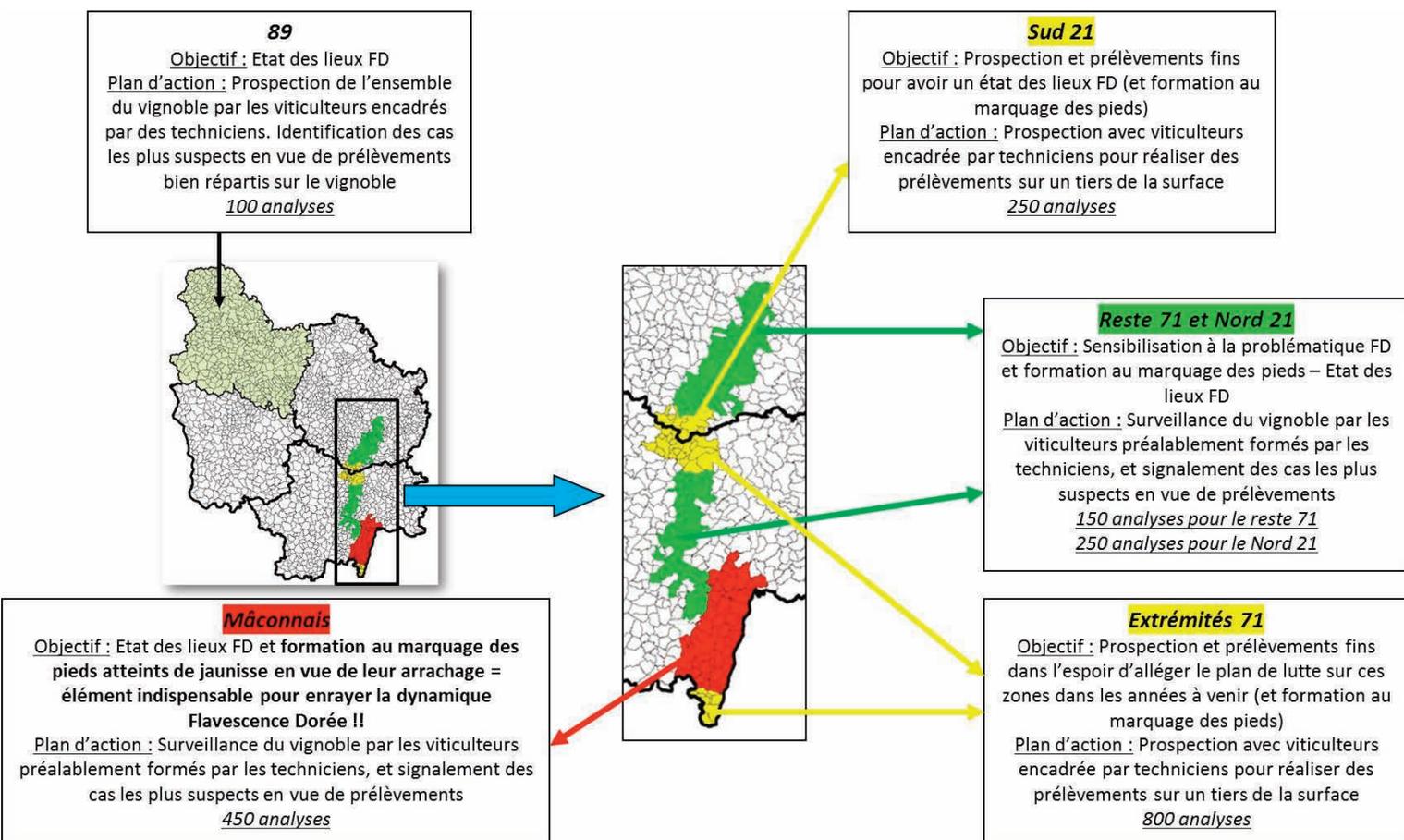
**sous réserve de la prise d'un arrêté préfectoral*

Le traitement insecticide est une mesure absolument nécessaire cette année en raison du risque de propagation de la maladie dans la région. Il n'existe, pour l'instant, pas d'autre alternative.

Toutes ces actions doivent être menées SIMULTANEMENT ET COLLECTIVEMENT !

La Bourgogne est découpée en **plusieurs zones géographiques** en fonction du **niveau de présence ou de risque de la FD**. Chaque zone comprend plusieurs communes chacune représentée par un **responsable communal** qui établit le **relais entre les viticulteurs locaux et la FREDON**. Le plan d'action consiste à **repérer, marquer puis arracher les pieds de jaunisse**. Pour un certain nombre d'entre eux, une analyse de laboratoire pourra permettre de distinguer les ceps atteints de Flavescence Dorée de ceux atteints de Bois Noir (mêmes symptômes au vignoble). Du fait de la présence de Bois Noir sur l'ensemble de la région, il est évident que **tous les pieds de jaunisse ne pourront pas être analysés**. La densité de prélèvements et l'organisation de la prospection varieront selon les objectifs fixés par zone. Seul **un repérage et un arrachage assidus des pieds atteints de jaunisse** dès cette année permettront de réaliser des analyses plus exhaustives de pieds symptomatiques dans les années à venir.

DISPOSITIF REGIONAL DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE : PROSPECTION ET PRELEVEMENTS



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ce premier bulletin vous apporte **des informations non exhaustives** sur la problématique Flavescence Dorée en Bourgogne en 2013. Pour plus d'informations, vous pourrez consulter le **site Internet www.stop-flavescence-bourgogne.fr** prochainement mis en ligne. Les protocoles du plan régional et les documents officiels, entre autres, seront disponibles au téléchargement.

Crédits photos et schémas : FREDON Bourgogne

Rédacteur : Charles Chambin et Anaïs Chemarin - FREDON Bourgogne

Mise en page : Eve Gueydon - BIVB

www.stop-flavescence-bourgogne.fr

